



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024**

Délibération 042-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le deux décembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt-six novembre
deux mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Julie CARRE, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA, Lydie LEROY, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Caroline GROMIER (pouvoir à Julie CARRE)
Lucas ARTICO (pouvoir à Rudy BLANC)

Secrétaire de séance : David FARINHA DE SOUSA

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 10

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR / DSIL – Programmation 2025 – Réhabilitation de l'école du Haut

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école du Haut, plusieurs financeurs ont été sollicités.

Parmi eux, une demande a été faite au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Toutefois, le projet n'a pas pu être retenu au vu du grand nombre de dossiers déposés mais la commune à la possibilité de renouveler sa demande pour la programmation 2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'Etat, le renouvellement de la demande de subvention au titre de la DETR et de la DSIL pour 2025 pour financer le projet d'école du Haut comme suit :

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES		RECETTES	
Nature dépenses	Montant HT	Nature recettes	Montant HT
Etudes (MO)	81 004.00 €	DETR / DSIL	257 000.00 €
		Conseil Départemental (FDEC)	200 000.00 €
Travaux		Fonds vert	98 725.05 €
VRD	33 460.00 €		
DECONSTRUCTION	24 800.00 €	Autofinancement (Fonds propres + emprunts)	139 963.27 €
GROS OEUVRE - MACONNERIE - ETANCHEITE	121 129.32 €		
CHARPENTE BOIS - COUVERTURE	93 625.00 €		
FACADE ET ITE	54 995.00 €		
MENUISERIES EXTERIEURES EN BOIS	48 100.00 €		
MENUISERIES INTERIEURES	47 750.00 €		
PLÂTRERIE - PEINTURES	31 605.00 €		
REVÊTEMENTS DE SOL DURS	34 220.00 €		
ELECTRICITE	53 000.00 €		
PLOMBERIE - SANITAIRE - V.M.C - CHAUFFAGE	72 000.00 €		
Total	695 668.32 €	Total	695 668.32 €

Monsieur le Maire rappelle également, que par délibération du 30 mai 2024, le conseil municipal avait autorisé le renouvellement de la demande de subvention – Programme 2025 – au titre du FDEC.

- Vu la décision 11.12.23 du 12 décembre 2023 portant demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet d'extension et réhabilitation école du Haut ;
- Vu la délibération 024-2024 portant renouvellement de la demande de subvention – Programmation 2025 – Réhabilitation de l'école du Haut.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes ou représentées

AUTORISE le maire à renouveler la demande de subvention pour le projet de réhabilitation de l'école du Haut au titre de la DETR / DSIL pour la programmation 2025 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération

SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des travaux aux services de l'Etat ;

AUTORISE le maire à solliciter d'autres co-financeurs

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes

Conformément à la loi du 2 mars 1982 »

Pour extrait conforme,



 Le Maire,

 Jean René BENOIT